



UNE RENTRÉE AVEC TROUS D'AIR ET PERTURBATIONS DIVERSES

AU 7EME JOUR, JUPITER DÉTRUIT LA DGAC

Les attaques ne manquent pas en cette rentrée : rapport Capo-Canellas, modernisation des systèmes techniques de la DSNA, droit de grève des contrôleurs, rapport CAP2022 avec proposition de passage en agence des directions de la DGAC, volonté du gouvernement de démanteler la Fonction publique, réforme des retraites, mise à mort du statut d'Ouvrier d'État par le protocole 2016. Chacun de ces sujets constitue un risque immense pour nos statuts, nos conditions de travail, notre avenir professionnel. Même s'ils paraissent indépendants, l'USACcgt n'y voit aucune coïncidence. Notre modèle de DGAC unie dans la Fonction publique d'État est clairement visé.

Modernisation des systèmes et rapport Capo-Canellas

Les systèmes techniques de la DSNA sont anciens, voire obsolètes pour certains. Ils doivent être modernisés pour la bonne et sûre gestion du trafic aérien et l'amélioration des conditions de travail des contrôleurs. Cette modernisation doit être rapide, car le seuil critique est atteint. Elle ne doit pas pour autant être précipitée, ni mise en œuvre au détriment des contrôleurs ou des autres catégories de personnels.

Et c'est là que le bât blesse, car une concordance d'attaques externes comme internes à la DGAC, parfois sous couvert d'un anonymat qui ne trompe pas grand monde, amène à chercher des responsables et des coupables tout désignés, comme la DTI, ses cadres et ses personnels. C'est un bouc-émissaire trop facile qui cache un tout autre objectif que d'obtenir la modernisation attendue. Démanteler la DTI, et donc la DSNA, n'accélérera pas la modernisation, bien au contraire. Non seulement celle-ci sera grandement affectée, mais tous les personnels en subiront les conséquences. De plus, la cible n'est pas la bonne. La DTI ne fait qu'appliquer les directives et la stratégie de la DSNA. Elle agit dans un cadre contraint économiquement et biaisé par le relationnel avec les industriels. A noter que nombre d'anciens cadres de notre administration y ont trouvé « refuge ». L'austérité budgétaire, les règles de gestion européenne des redevances, la stratégie mouvante de la DSNA et des industriels qui ne remplissent pas leurs obligations sont les principaux responsables des retards. Il faut combattre les causes et non les conséquences.

Droit de grève

Qu'elles viennent des compagnies aériennes, de la Commission européenne, du gouvernement ou d'acteurs internes à la DGAC, les critiques sont régulières contre le droit de grève, et notamment celui des contrôleurs. Ces attaques sont la plupart du temps infondées car reposant sur des chiffres biaisés. L'USACcgt ne transigera pas sur le droit de grève, déjà largement rogné par les pratiques de la DSNA. Il ne saurait être réduit à néant par une déclaration préalable s'ajoutant au service minimum ou le remplaçant. Le cœur du problème n'est pas le droit de grève mais les raisons pour lesquelles ce dernier recours devient inévitable. Pour éviter les grèves, les conditions sont connues : un dialogue social réel et ouvert à tous les niveaux y compris celui de la Fonction publique, et une gestion raisonnée, intelligente et non provocatrice en cas de conflit. Or dans ces deux cas, le dialogue social est de piètre qualité. Les conflits sociaux voient

régulièrement une direction rigide dans sa gestion, réduisant systématiquement l'application du droit de grève. L'apaisement est rarement recherché, le conflit entretenu pour décrédibiliser ou rejeter les demandes légitimes. Enfin, certains acteurs, comme les compagnies aériennes ou les instances européennes, mériteraient quelques réponses de nos institutions, notamment sur les causes réelles des retards trop souvent mis délibérément à tort sur le compte des grèves.

CAP 2022 et Fonction publique

Le gouvernement, fidèle à sa ligne de démantèlement de la Fonction publique et des services publics, a mandaté un groupe de réflexion composé d'experts pour la plupart issus des cercles patronaux. Ce groupe a produit des recommandations qui sont, sans surprise, contre le modèle français. La cacophonie autour de la diffusion du rapport ne doit pas faire oublier les objectifs destructeurs entre autres pour la DGAC.

La transformation des administrations en agences, privatisation à peine déguisée, est le principe de la refondation de l'action publique selon le CAP2022 qui, au détour d'une petite phrase, suggère que « **la régulation du trafic aérien** » soit exercée par une agence. Cela signifierait la fin de la DGAC unie dans la Fonction publique d'État, avec les conséquences prévisibles pour ses agents comme pour les usagers des transports. CAP2022 poursuit en recommandant le recrutement de contractuels de droit privé à la place des agents sous statut, avec en perspective l'extinction du statut de fonctionnaire. Les exemples ne manquent pas pour démontrer la dangerosité de telles mesures, et ils ne suffisent malheureusement pas à lutter contre le dogmatisme des gouvernants. Ainsi, la privatisation de France Telecom a eu des conséquences dramatiques et largement connues pour les personnels. Mais elle a aussi mis à la traîne du point de vue technique une entreprise autrefois leader dans son secteur et bradé aux opérateurs privés un réseau performant financé par l'argent public. La Fonction publique n'a certes pas que des qualités et son action peut être améliorée, mais elle est forte de son indépendance vis à vis des structures financières privées. Son seul objectif est d'être au service de la population et de la nation, grâce notamment au statut des fonctionnaires, condition indispensable à cette indépendance.

Le protocole DGAC 2016, que l'USACcgt seule n'a pas signé, a entériné la mise à mort du statut des Ouvriers d'État par l'arrêt des recrutements et le passage aux contrats. Certains signataires comme la CFDT confirment aujourd'hui cette orientation. Au-delà d'un contresens historique flagrant, il n'est que le signe avant-coureur de ce qui, dès demain, atteindra l'ensemble des agents de la DGAC s'ils ne se mobilisent pas.

Retraites

Avec la réforme annoncée des retraites, le gouvernement veut uniformiser tous les régimes, ce qui revient à considérer que les conditions pour obtenir un salaire de son travail sont identiques quelles que soient les contraintes ou difficultés subies. L'utilisation du système de points (un euro cotisé = un point) a plusieurs objectifs : faciliter les baisses de pension, le calcul actuel reposant sur des méthodes et éléments différents comme les 6 derniers mois ou les 25 meilleures années ; pousser des salariés vers la capitalisation et ainsi réduire la solidarité entre génération ; créer les conditions d'une privatisation des caisses de retraite dont les conséquences néfastes sont connues. Les fonctionnaires seront d'autant plus perdants qu'il n'est pas prévu à ce stade d'intégrer les primes dans l'assiette de calcul...

La méthode gouvernementale, rodée avec la réforme de la SNCF, commence par dénoncer des « privilèges », statuts et retraite, se poursuit avec réduction des moyens de défense des salariés, droit de grève, intimidations, sanctions, et s'achève avec la destruction du Service public.

N'attendez pas le 7^e jour sans agir, prenez votre destin en main en soutenant l'USACcgt pour défendre et améliorer notre Service public, pour une DGAC modernisée et disposant des moyens indispensables à la bonne et sûre gestion de la circulation aérienne, pour nos statuts, nos retraites.